

Charte "Bonne soirée"



Nous soussignés,,
responsables de la salle ou du comité
Certifions qu'en adhérant au projet charte «bonne soirée», nous nous engageons:

- 1) À être sensibles à la consommation excessive d'alcool chez les mineurs.
- 2) À mettre gratuitement de l'eau à disposition de toute personne présente.
- 3) À être attentifs à l'âge des jeunes qui fréquentent la soirée.
- 4) À diffuser des messages de prévention dans un endroit visible, sans bien entendu entacher la décoration intérieure de l'établissement.
- 5) À ne cautionner aucune consommation de drogues illicites dans mon établissement.
- 6) À vérifier la propreté du lieu aux abords de la salle après la manifestation.
- 7) À nous abstenir de faire référence à toute boisson alcoolisée ou énergisante, hormis bière et vin, dans la publicité (affiches, flyers, pub radio...) (Sont ici visées principalement les boissons spiritueuses tels que alcopops, breezer, vodka, peket,...).
- 8) À donner aux consommateurs qui le souhaitent la possibilité de se faire rembourser les tickets ou jetons non utilisés.
- 9) À transmettre cette charte à toute personne qui louerait notre salle en vue d'organiser une manifestation ouverte au public.
- 10) A envoyer au Collège communal une déclaration d'organisation de festivités 20 jours calendrier avant la date de cette manifestation.

L'objectif de cette charte est de viser à la réduction des risques pris principalement par les jeunes lors de leurs sorties et en aucune façon de supprimer la fête en elle-même. En y adhérant, notre salle s'inscrit dans cette volonté commune de prévention des dangers liés à la surconsommation d'alcool.

Charte approuvée en séance du Conseil communal des communes de Gouvy, Houffalize et Vielsalm et rédigée avec l'aide de l'AMO «L'étincelle», du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et de la Police locale Famenne-Ardenne.

Signatures

Responsable(s) de soirée

Bourgmestre

Secrétaire communal



GOUVY







